



**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PÊCHE MARITIME**

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

PROJET BIOTED



TERMES DE REFERENCES

CONSULTATION NATIONALE N° BT01/2023

Sélection d'un expert national pour la réalisation d'une étude technico-économique sur le secteur de l'agritourisme en Tunisie

Avril 2023

0000317-1600-11-2023-ص

Art.1 - CONTEXTE ORGANISATIONNEL

Le projet du développement d'une filière d'agritourisme bio, équitable et durable au bénéfice des territoires tunisiens et de leur population « BioTED » est un projet qui a été proposé par le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche. Géré par Direction Générale de l'Agriculture Biologique (DGAB), le projet BioTED a été retenu dans le cadre d'un appel à proposition relatif à l'accord entre le Gouvernement de la **République Tunisienne** et le Gouvernement du **Royaume de Belgique** sur une conversion de créances en programmes de développement. La durée de mise en œuvre du projet est de 04 années.



Art. 2 - CONTEXTE DU PROJET

Le projet BioTED s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale à l'horizon 2025 qui prévoit, entre autres, le développement de bio-territoires dans les 5 étages bioclimatiques de la Tunisie et la promotion de l'agritourisme. Ce dernier sera un levier de l'économie circulaire profitable aux agriculteurs en mode biologique et aux régions rurales dans leur ensemble.

Le projet BioTED s'articule autour de 4 composantes :

Composante 1 : La création d'une nouvelle structure de gouvernance privée-publique pour fédérer les acteurs de l'agritourisme bio et de l'écotourisme.

Composante 2 : Le renforcement des capacités : formation des éco-conseillers ruraux et accompagnateurs de projet d'accueil à la ferme.

Composante 3 : Le développement et le soutien de projets pilotes en bio-tourisme dans les 5 étages bioclimatiques de la Tunisie.

Composante 4 : La communication pour donner une visibilité nationale et internationale sur les acquis et les actions développés dans le cadre du projet BioTED

Art.3- CONTEXTE DU CONTRAT DE CONSULTANCE

- **Objet de la mission** : réalisation d'une étude technico-économique sur le secteur de l'agritourisme en Tunisie.
- **Lieu de réalisation** : Tunis
- **Type de contrat** : Contrat de consultance
- **Durée du contrat** : 25 H/Jr hors délais d'approbation des livrables.
- **Durée calendaire du contrat** : 25 jours ouvrables à compter de la date de la signature du contrat.

Art. 4 – OBJECTIFS DE LA MISSION

Identifier et cerner l'impact socio-économique de l'agritourisme et de la vente en circuits courts de produits touristique et artisanaux à l'échelle de l'exploitation agricole, de la région et du territoire.

Art. 5 - TACHES SPECIFIQUES, LIVRABLES & DUREE

Phase 1 (5 jours)

- Synthèse documentaire sur le secteur agritouristique en Tunisie avec zoom sur la place donnée à l'agritourisme au sein des stratégies nationales
- Identification des intervenants dans le secteur de l'agritourisme en Tunisie (publics et privés).
- Identification les personnes à interviewé (taille de l'échantillon à préciser) sur le secteur agritouristique (opérateurs + administration) dans l'objectif de réaliser une enquête par entretien.
- Le guide d'entretien pour l'enquête.

→ Livrable : Rapport de démarrage de la mission



Phase 2 (10 jours)

- Réalisation d'une enquête par entretien (la possibilité d'enquête en ligne est autorisée) auprès des opérateurs de l'agritourisme sur la connaissance du secteur agritouristique, ses potentialités et ses limites et recueil de retour sur expérience. (Considérer des opérateurs sur les 5 étages bioclimatiques)
- Animation d'une journée de communication sur les résultats de l'enquête réalisée et concertation avec les différentes parties prenantes et intervenants dans le secteur.

→ Livrable : Rapport d'enquête et rapport sur la journée de restitution des résultats.

Phase 3 (10 jours)

Réalisation du rapport de l'étude technico-économique sur le secteur de l'agritourisme en Tunisie développant les points suivants :

- Place du tourisme alternatif en général et de l'agritourisme en particulier dans l'économie tunisienne
- Potentialité et limites de l'agritourisme en Tunisie à l'échelle nationale et régionale (considérant les 5 étages bioclimatiques) sur le plan économique et social.
- Perspectives de développement du secteur sur la base des résultats de l'enquête réalisée et des potentialités et limites identifiées. (S.W.O.T.)
- Identification de la clientèle potentielle (Tunisienne et internationale).
- Identification du potentiel humain à développer pour le secteur (les différents corps de métier)
- Identification des infrastructures publiques ou privées à développer pour le secteur

→ Livrable : Etude technico-économique sur le secteur de l'agritourisme en Tunisie (à remettre dans un délai de 40 jours à compter de la date de signature du contrat).

Art.6 –DEROULEMENT DE LA MISSION

- L'experts national accomplira sa mission conformément aux termes de la présente consultation.
- L'expert sélectionné bénéficiera de l'appui de l'équipe du projet BioTED pour l'organisation des enquêtes en ligne.

Art. 7 – PROFILS REQUIS POUR LE CONSULTANT DEMANDE

Expert	Compétences
Expert en tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Ingénieur ou mastère, en tourisme, économie, ou tout domaine équivalent. - Expertise en tourisme alternatif et/ou agritourisme - Expérience en préparation et réalisation d'enquête - Très bonne connaissance du milieu rural. - Très bonne connaissance du développement durable et de l'économie circulaire. - Expérience dans la coopération internationale - Maîtrise de la langue française et arabe

Art. 8 - CRITERES DE SELECTION

N°	Critères	Note Maximale
1	Pertinence de la note méthodologique (selon appréciation du jury)	10 pt
2	Domaine de formation : - Mastère en tourisme ou en économie (10 pts) - Autre domaine équivalent. (Selon appréciation du jury) (05pts)	10 pt
3	Expertise en tourisme alternatif (2pt/ projet) Expertise en agritourisme (4pt/ projet)	12 pt
4	Expérience dans la coopération internationale. (2pts/ projet)	10 pt
5	Expérience en préparation et réalisation d'enquête (4 pts/ enquête réalisée)	8pt

L'attribution du score pour la pertinence de la note méthodologique relève de l'appréciation des membres de la commission de sélection désignée par la Direction Générale de l'Agriculture Biologique.

Un score général X / 50 sera attribué à chaque candidat.

Le candidat ayant le score le plus élevé sera retenu.

En cas d'ex aequo, un entretien oral permettra de sélectionner un seul expert



Art. 9 - HONORAIRES DE CONSULTANCE

Les honoraires sont fixés à 480 dt homme/jour HT.

Art. 10 - MODALITE DE PAIEMENT

Phases	Livrables	Pourcentage
1	Rapport de démarrage de la mission	25%
2	Rapport d'enquête et rapport sur la journée de restitution des résultats.	35%
3	Etude technico-économique sur le secteur de l'agritourisme en Tunisie	40%

Le règlement des honoraires d'expertise se fera par tranche conformément au tableau ci-dessus :

- après réception et validation des livrables (délais maximums de validation 5 jours ouvrables)
- sur présentation d'une facture en double exemplaires
- par virement bancaire sur le compte de de l'expert dans un délai de 30 jours, conformément aux règles et procédures de paiement en vigueur dans la Banque Centrale de Tunisie.

Art. 11 - CONFIDENTIALITE

Tout expert retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission

Art. 12 - PROCESSUS DE SOUMISSION

L'expert soumettra :

- Une note méthodologique pour l'exécution de la mission (une attention particulière sera portée à la méthode d'enquête)
- Un curriculum vitae mettant en évidence les expériences similaires ;
- Une copie C.I.N
- Une copie des diplômes universitaires obtenus ;
- Tout document justifiant toute expérience acquise en rapport avec les tâches demandées

Le candidat est prié de faire parvenir les pièces demandées sous pli fermé portant la mention :

Projet BioTED Consultation N° .../2023

Sélection d'un expert national pour la réalisation d'une étude technico-économique

au bureau d'ordre de la Direction Générale de l'Agriculture Biologique directement par porteur ou par voie postale, au plus tard le **mercredi 10 mai 2023 à 15:00h** à l'adresse suivante :

**Direction Générale de l'Agriculture Biologique
« 30 Avenue Alain Savary -1002- Tunis, Tunisie »**

10 AVR 2023




Le Directeur Général
de l'Agriculture Biologique

Signé: Samia MAAMER